



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 01999

Numéro SIREN : 504 784 612

Nom ou dénomination : A3C IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2015 sous le numéro de dépôt 7635



JACQUES MARIA
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT ASSEMENTÉ PAR
LA COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE MARSEILLE

CLAUDE MARIA
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIONEL MEILLARD
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ

ALP'AZUR CAC

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 22 JUIN 2015 Numéro : A7635.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A3C IMMO,
SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



**SAS ALP'AZUR CAC, Les Vikings B, 31, RUE PAUL BOUNIN,
CS 61051 - 06101 NICE CEDEX 1
TÉL. 04 92 09 03 09 - FAX 04 93 84 98 43
e.mail : alp.azur.audit@wanadoo.fr - Tramway arrêt Gorbella
TVA Intracommunautaire : FR 25 807 545 827**

SAS AU CAPITAL DE 10 000 € - SIRET 807 545 827 000 14 - NAF 6920Z

Aux associés de la **SARL A3C IMMO**, 15, rue de la Division Leclerc – 91300 MASSY,

En ma qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision du 28 mai 2015 votée à l'unanimité des associés, j'ai établi le présent rapport afin:

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre Société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société a été créée le 9 juin 2008 avec un capital social de 8.000 euros sous forme de Société A Responsabilité Limitée. Elle est détenue, à la date du présent rapport, par deux associés :
 - o **Monsieur CHARRIERE Christian** détient 32 parts sociales représentant 40 % du capital ;
 - o **Madame CHARRIERE Anouk**, née LAURETTE, détient 48 parts sociales représentant 60 % du capital.

Elle exerce une activité principale d'Agence Immobilière et d'intermédiaire dans toute transaction par achat, vente, location ou autre, d'immeubles ou de fonds de commerces, ainsi que la gestion immobilière.

Son Siège Social situé 15, rue de la Division Leclerc à MASSY (91300), fait l'objet d'un bail commercial signé le 4 mai 2010 avec les Consorts TUFFERY, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2019, moyennant un loyer annuel à l'origine de 18.061,49 €uros.



- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 conformément aux règles comptables, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 233.693 euros, en augmentation de 27,55 % par rapport à l'exercice précédent (183.205 euros), et un bénéfice net de 25.157 euros, contre un résultat nul sur l'exercice précédent.

A la fin de cet exercice, et compte tenu des résultats des années antérieures, les capitaux propres de la Société s'élèvent ainsi à 44.459 euros. Le total des dettes s'élève à 129.513 euros, dont 85.467 euros dus aux Associés au titre d'apports en compte courant, 33.599 euros de dettes fiscales et sociales, 5.836 euros de dettes fournisseurs et 4.612 euros correspondant à des emprunts auprès d'Etablissements de Crédit.

- L'actif du bilan au 31 décembre 2014, se compose d'immobilisations nettes pour 59.921 euros, de créances clients pour 47.530 euros, d'autres créances pour 3.052 Euros, de Valeurs Mobilières de Placement pour 10.200 Euros, de disponibilités pour 52.574 Euros et de charges constatées d'avance pour 695 Euros.
- La transformation en Société par Actions Simplifiée suppose la cessation totale des fonctions du Gérant, la nomination d'un Président et l'adoption des nouveaux statuts de la société.
- Aucun avantage particulier ne nous a, par ailleurs, été communiqué par la direction de l'entreprise. Les diligences mises en œuvre dans le cadre des présentes, n'ont rien révélé à ce sujet.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.



Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

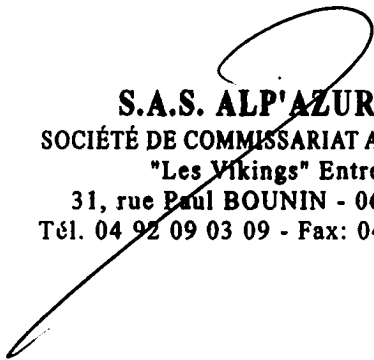
Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés, qui du fait de la mention établie précédemment, n'appellent pas d'observations de ma part.

Fait à NICE,
Le 10 juin 2015

Jacques MARIA

**Président de la SAS ALP'AZUR CAC
Commissaire aux Comptes**



S.A.S. ALP'AZUR CAC
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
"Les Vikings" Entrée B
31, rue Paul BOUNIN - 06100 NICE
Tél. 04 92 09 03 09 - Fax: 04 93 84 98 43